



Dégâts des eaux privatif entre copropriétaire pas réglé

Par **LABDAL**, le **06/07/2008** à **11:46**

Bonjour,

Nous subissons un dégâts des eaux depuis décembre 2006 qui provient de l'appartement au niveau supérieur donc bientôt 2 ans d'attente...

Il y avait plusieurs origines : la colonne d'eaux usées (qui a été réparée par le biais du syndic) et une origine privative : carrelage salle de bains , joins ect..

Une bonne partie de la peinture a séché mais il reste un endroit très localisé où l'humidité atteint 70 %.

La copropriétaire n'a pas fait de travaux car elle estime que l'origine de la fuite ne viendrait pas de son installation sanitaire.

Nous avons fait passer plusieurs plombiers et même un architecte pour nous dire exactement d'où provenait la fuite mais à chaque fois ils n savent pas très bien , ils nous disent que les installations sont vieilles , qu'il y aurait un pb de condensation , que le locataire doit vérifier la vendange de sa machine à laver..

A chaque fois , ils nous donnent une origine différente..

Le pire , c'est que nous avons reçu l'indemnisation de l'assureur mais la société de peinture attend d'avoir moins de 20 % d'humidité partout pour faire les travaux.

Nous avons pensé à faire intervenir un expert en dégâts des eaux et maintenant à assigner la

copropriétaire par le biais de notre protection juridique (qui est comprise dans notre contrat d'habitation) car nous n'en pouvons plus de cette situation).

Si vous avez déjà connu un cas similaire ou vous avez des informations précises sur la façon de régler définitivement ce sinistre.

Merci d'avance de me les indiquer.

Lamia

Par **saladine**, le **09/07/2008** à **11:52**

bjr,

la solution semble évidente car vous la donnez dans votre commentaire.

1-vous avez une colonned'eau réparée (la fuite ne vient donc plus de là), mais une copropriétaire bornée qui ne donne pas suite.

2-comme vous le suggérez, il faut actionner votre protection juridique et demander une expertise.

cdlt